



PRESENTATION LA RANDONNEE CREMOLANE

Objectif de l'association : pratiquer la randonnée, découvrir le patrimoine culturel et géographique.

Les randonnées proposées par La Randonnée Crémolane ont pour cadre la région de Crémieu (Isle Crémieu) et les massifs voisins dans un rayon de 100 km autour de Crémieu : Bauges, Beaujolais, Bugey, Chartreuse, Monts du Lyonnais, Pilat, Vercors, ... Elles sont réalisées sous la conduite d'animateurs bénévoles.

La Randonnée Crémolane existe depuis 1995, à l'origine une section de la Jeunesse Sportive de Crémieu et depuis octobre 2006, une association indépendante. Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé de 8 membres élus par les adhérents. 121 personnes sont adhérentes pour la saison 2017-2018 et participent à nos activités.

Nous avons besoin de bénévoles au Bureau et d'accompagnateurs pour encadrer les sorties de La Randonnée Crémolane.

L'Association :

- Participe plusieurs fois par an à des marches à thème organisées par d'autres associations,
- Organise 1 ou 2 fois par an un séjour de 3-4 jours en maison familiale, en montagne,
- Propose diverses manifestations : repas fête d'été, repas de fin d'année, fête des rois,...
- Organise le 3^{ème} dimanche d'octobre sa randonnée de village à Crémieu : Dim. 21 octobre 2018

Toute l'année, l'association organise des sorties comme suit :

- le lundi en 1/2 journée 8 à 12 km, circuits faciles, pour débutants et tous marcheurs,
 - le jeudi en 1/2 journée 12 à 15 km, pour tous marcheurs ou bons marcheurs, et/ou en journée entière 15 à 20 km, pour bons marcheurs ou très bons marcheurs,
- Les sorties en 1/2 journée ont lieu l'après-midi (sauf en période estivale où nous préférons la matinée).*

Le programme des randonnées planifiées est remis chaque trimestre aux adhérents et figure sur le site Internet. En cas de modification, rajout, suppression, l'information figure sur le site « *Dernière minute* ».

Inscription : Uniquement pour les sorties à la journée : s'inscrire la veille par téléphone ou par SMS auprès de l'animateur concerné (la liste des animateurs vous sera remise dès votre adhésion confirmée).

Les rassemblements se font toujours à Crémieu (Parking en face de la place du Monument aux Morts, vers La Poste et la Maison des Associations)

Déplacement : Les adhérents s'organisent en covoiturage au départ de Crémieu avec une participation individuelle aux frais de route (*6 cts par kilomètres parcourus en voiture, versés au conducteur pour toutes les sorties en 1/2 journée et journée*).

Sécurité

- Respecter les consignes de l'animateur de la randonnée.
- Etre correctement équipé : chaussures de randonnée, sac à dos, pharmacie personnelle (notamment pansements), réserve d'eau, vêtements de protection froid/pluie, protection contre la chaleur.
- Etre muni de vos papiers (carte identité, sécurité sociale/mutuelle et coordonnées de la personne à prévenir en cas de problème).

Seules les randonnées inscrites au programme trimestriel sont couvertes par l'assurance de l'association

Adhésion

Notre saison commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Les nouvelles adhésions sont acceptées dans la limite des places disponibles. Si vous souhaitez adhérer (12 € pour la saison 2018-2019) laissez-nous vos coordonnées sur l'imprimé de demande d'inscription. Nous vous contacterons dès que possible.

30/08/18



DEMANDE D'ADHESION - 2018-2019 (màj 30/08/18)

Je soussigné(e)

Civilité : Mme, M.	NOM	Prénom	Né(e) le :
Adresse			
Téléphone fixe		Portable	
Mail			

Civilité : Mme, M.	NOM	Prénom	Né(e) le :
Adresse			
Téléphone fixe		Portable	
Mail			

Personne à prévenir en cas d'accident			
Tél	Nom	Prénom	

Demande mon adhésion à l'Association "La Randonnée Crémolane"

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16/07/1984 fait obligation aux associations d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Une assurance de base couvrant les accidents corporels est également souscrite. Outre cette garantie qui me sera acquise, il me sera proposé une formule d'assurance facultative pour mieux couvrir mes propres accidents corporels.

En outre je m'engage à :

- Régler ma cotisation par chèque (12 € par personne) à l'ordre de : La Randonnée Crémolane
- Fournir au moment de l'inscription **un certificat de moins de 2 mois** de non contre-indication à la randonnée pédestre. Ce certificat est obligatoire pour la prise en charge de l'assurance
- Respecter les termes des Statuts et du Règlement intérieur de l'association
- Etre convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai.

(Mention manuscrite : Lu et approuvé)		
A	NOM + Signature	NOM + Signature
Le...../...../201

Hors programme de l'association, La Randonnée Crémolane n'est pas couverte.

A chaque randonnée, vous serez équipé-e de : chaussures de randonnée, sac à dos, pharmacie personnelle (notamment pansements), réserve d'eau, vêtements de protection froid/pluie, protection contre la chaleur

A retourner **AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2018 avec le chèque de règlement, à :**
Jean-Claude GACON - 47 rue des moulins - 38460 St Romain de Jalionas
La cotisation est fixée à 12 € par personne pour la période 2018/2019

La loi n° 78.17 "Informatique et Liberté" du 6/01/1978 s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Bureau de l'Association.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA ECARTE